



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS d'ouverture d'une participation du public par voie électronique
du lundi 30 juin au mardi 29 juillet 2025 inclus**

relatif à la demande d'autorisation d'augmenter la capacité annuelle de traitement de l'Unité de Valorisation Energétique du Pôle multifilières de valorisation et de traitement des déchets ménagers exploité par la société VERNEA situé au 1 Chemin des Domaines de Beaulieu, sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand

Une participation du public par voie électronique est ouverte du **lundi 30 juin jusqu'au mardi 29 juillet 2025 inclus**, à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée sur la demande par laquelle la société VERNEA sollicite l'autorisation d'**augmenter la capacité annuelle de traitement de l'Unité de Valorisation Energétique du Pôle multifilières de valorisation et de traitement des déchets ménagers** qu'elle exploite au 1 Chemin des Domaines de Beaulieu, **sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand** (rubrique 2771 de la nomenclature des Installations Classées).

Le dossier de demande sera consultable sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme (www.puy-de-dome.gouv.fr rubriques : actions de l'Etat/environnement, eau, prévention des risques, énergie/ICPE/ Participation du public par voie électronique PPVE).

Pendant toute cette période, toute personne peut formuler ses observations et propositions en les adressant par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr.

Le présent avis est affiché en mairies de **Clermont-Ferrand, Lempdes, Cournon-d'Auvergne, Aulnat et Aubière**.

La décision préfectorale ne peut être définitivement adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation.